
DESTINATAIRES : Tous les employés visés par le transfert vers le CIUSSSE - CHUS

EXPÉDITEUR : Marie-Josée Parent, directrice intérimaire, direction des ressources humaines, du développement organisationnel et des affaires juridiques

DATE : 9 février 2023

OBJET : **Formulaire de confirmation du choix d'établissement pour les personnes salariées CSN Estrie – transfert CIUSSS de l'Estrie – CHUS 1er avril 2023**

Bonjour,

Dans le cadre du transfert des employés CSN du CISSSS de la Montérégie-Ouest vers le CIUSSS de l'Estrie, il y a possibilité pour le personnel concerné, qu'il soit titulaire d'un poste ou non, de faire un choix d'établissement (le CIUSSSE-CHUS ou le CISSSMO).

À cette fin, vous devez compléter, d'ici **le 15 février 2023**, un formulaire indiquant un choix d'établissement. Le formulaire électronique fut envoyé le 7 février 2023 à l'adresse courriel disponible à votre dossier employé. Merci de consulter votre boîte de courriel personnel et/ou professionnel afin de le compléter.

Si vous n'avez pas reçu de courriel avec le formulaire électronique pour effectuer votre choix d'établissement, veuillez nous informer le plus rapidement possible par courriel, et ce, au plus tard le 14 février 2023: questions.estrie.ciussmo16@ssss.gouv.qc.ca

Merci de votre collaboration.

MJP